



ASIGOS CONSEIL INTERCOMMUNAL

Extrait du procès-verbal

Séance du 22 septembre 2021

Présidence : Jean-Claude Pisani

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS,

- vu le préavis N° 5/2021 du Comité de direction du 18 août 2021,
- ouï le rapport de la commission ad' hoc du 10 septembre 2021,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'accorder au Comité de direction une autorisation générale de plaider pour la période législative s'étendant du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2026 (amendement).

Ainsi délibéré en séance le 22 septembre 2021

le Président

la secrétaire

Jean-Claude Pisani

Valérie Borer